



AVIS PUBLIC

RELATIF À LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025, 2026 ET 2027

Avis public est par la présente donné par la soussignée conformément à l'article 956 du Code municipal, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Labelle sera tenue à l'endroit ordinaire des séances du conseil à 19 heures, le 16 décembre 2024, pour l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2025 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur le budget 2025 et le programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ à Labelle, ce 2^e jour de décembre 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Claire Coulombe